

Coronavirus: la Fédération Wallonie-Bruxelles accorde 8,4 millions à l'urgence culturelle

Pour le premier mois de confinement, la Fédération estime que le monde culturel aura besoin d'un coup de pouce de plus de 8 millions. L'édition aura besoin d'une aide complémentaire spécifique.



Bénédicte Linard : « Il était urgent d'apporter des premières réponses concrètes. » - Laurie Dieffembacq.



Par **[Alain Lallemand \(/43733/dpi-authors/alain-lallemand\)](#)**

Journaliste au service Culture

Le 7/04/2020 à 21:22

La Culture ne sera pas la grande oubliée du Fonds d'urgence « coronavirus » de 50 millions d'euros créé le 19 mars par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur proposition de la ministre Bénédicte Linard (Ecolo), le gouvernement Jeholet a avalisé ce mardi des mesures d'indemnisation du secteur culturel pour un budget prévisionnel global de 8,4 millions d'euros, ainsi qu'un périmètre d'intervention, une méthode d'octroi de cette aide et un cadre de justification. Il semble que la décision n'ait pas été réellement contestée au sein de la coalition.

LIRE AUSSI

Alda Greoli: «La Fédération devrait préfinancer les places de spectacle pour aider la sortie de confinement»

(<https://plus.lesoir.be/291075/article/2020-03-30/alda-greoli-la-federation-devrait-prefinancer-les-places-de-spectacle-pour-aider>)

Le périmètre, d'abord. Toute la culture n'est pas concernée par cette première mesure. Ne sont pris en compte par cette première aide d'urgence que « les opérateurs culturels qui subissent d'importantes pertes de recettes en raison de l'annulation d'activités ou la fermeture des lieux, lorsque ces recettes représentent une part substantielle de leur chiffre d'affaires ». En filigrane : plus la part de subsidiation était importante, plus l'aide sera réduite.

Arts vivants, cinéma, musées

On parle des arts vivants, bien entendu, mais pas seulement. Sont explicitement concernés les centres culturels, les centres d'expression et de créativité, tous les arts vivants (théâtre, cirque, conte, danse et interdisciplinaire), la musique, mais aussi les centres d'art plastiques, les musées – publics et privés – et le cinéma. S'ajoutent à cette liste « les ASBL organisant festivals et événements ponctuels, (...) les producteurs audiovisuels de cinéma qui subissent report ou annulation de tous les tournages, qui pourront avoir accès au fonds afin de pouvoir couvrir les frais » engendrés par un report. Sont explicitement exclus les acteurs de la chaîne de livre (lire par ailleurs).

LIRE AUSSI

Coronavirus: 982 représentations supprimées pour le premier mois sans théâtre (<https://plus.lesoir.be/290624/article/2020-03-27/coronavirus-982-representations-supprimees-pour-le-premier-mois-sans-theatre>)

Cette aide d'urgence est également balisée en termes d'agenda et de conditions d'accès. Il ne s'agit ici que de « combler les pertes de recettes propres estimées sur la période du 14 mars au 19 avril », en clair l'impact d'une probable prolongation du confinement devra être prise en compte ultérieurement. Il y a ensuite cinq repères concrets qui permettent d'éviter les effets d'aubaine : les pertes doivent être « la conséquence directe des mesures prises » pour lutter contre le Covid-19, « la rémunération des créateurs et prestataires (compagnie, auteurs, artistes,

techniciens...) chargés de la conception, de l'exécution ou la réalisation d'œuvres artistiques doit être honorée » (l'emploi artistique est la justification-clé de cette aide), les opérateurs doivent avoir maximisé la possibilité de reports, ces mêmes opérateurs devront mentionner s'ils ont fait appel à la solidarité des usagers afin de diminuer les coûts (du genre : si vous ne réclamez pas le remboursement de votre ticket, vous aiderez les artistes), enfin l'opérateur devra préciser s'il bénéficie d'autres sources d'aides, régionales ou fédérales.

Vers un redéploiement

Sur base des contacts pris entre le cabinet Linard et les opérateurs culturels concernés, le budget prévisionnel global pour cette première tranche d'aide est estimé à 8,369 millions. Ce n'est pas la fin de l'histoire, « l'opportunité d'aides complémentaires sera analysée », communique la ministre Bénédicte Linard, mais « il était urgent d'apporter des premières réponses concrètes au niveau de la Fédération. Ce soutien est nécessaire aujourd'hui pour envisager le redéploiement progressif du monde culturel demain ». Une balance devra aussi être trouvée, de toute évidence, avec les besoins légitimes exprimés par d'autres secteurs de la Fédération.

LIRE AUSSI

Scènes: le coronavirus a tué le tax shelter, «il y aura de la casse»
(<https://plus.lesoir.be/290838/article/2020-03-29/scenes-le-coronavirus-tue-le-tax-shelter-il-y-aura-de-la-casse>)

Concrètement, un formulaire de demande sera « prochainement mis en ligne sur le site de l'administration », et le gouvernement dit avoir pour objectif de verser les aides justifiées « dans des délais serrés ».

Enfin, il ne s'agit ici que de la réponse communautaire urgente. La ministre Linard assure ne pas perdre de vue le rôle de relais que doit jouer la Fédération envers le fédéral en ce qui concerne les problèmes liés au chômage temporaire, à l'accès et au maintien du statut d'artiste, aux droits d'auteur et aux modalités de tax shelter.

Une autre réponse pour la chaîne du livre

Alain Lallemand (/43733/dpi-authors/alain-lallemand)

C'était l'une des priorités les plus intéressantes du gouvernement Jeholet, la volonté de soutenir de manière spécifique l'industrie du livre par un contrat de filière. L'actualité en a jugé autrement et a offert au secteur l'une des crises parmi les plus graves depuis l'après-guerre. Le gouvernement de la Fédération en est conscient et, à la satisfaction du secteur, il reconnaît qu'une aide spécifique devra être mise en place. Car pour le livre, il n'y a pas de recette perdue en billetterie, pas de manque à gagner lié à la fréquentation d'un lieu, et il s'agit d'une activité commerciale de nature distincte. « Les moyens d'aide à mettre en place pour ce secteur (auteurs, éditeurs, distributeurs, libraires) relèveront d'un autre type de mesure en cours d'élaboration et d'une coordination nécessaire avec les autres niveaux de pouvoirs notamment régionaux. » Le communiqué évoque en particulier l'exemple de « contrats de filières renforcés ». A notre connaissance, une négociation sectorielle devrait être initiée dès ce mercredi.

La SACD note de très bons points

Alain Lallemand (/43733/dpi-authors/alain-lallemand)

Comment interpréter le plan d'aide d'urgence à la Culture rendu public hier soir ?

« Ce qui est très chouette », note Frédéric Young, délégué général de la SACD pour la Belgique et à ce titre défenseur des auteurs, « c'est que les compagnies et les théâtres les plus fragiles, qui dépendent le plus de recettes propres – comme le Théâtre de la Toison d'Or ou les Galeries – seront proportionnellement les plus aidés. Cela reste proportionnel et il s'agira de petits montants, mais c'est positif. Autre bonne nouvelle : ces aides ne seront accordées qu'à la condition de rémunérer les artistes. On s'en réjouit. C'était pour nous une question très importante. Cette première ligne d'action est positive, car elle englobe les auteurs artistes en lien avec des institutions, c'était nécessaire. »

Ne pourrait-on pas regretter, cependant, que la réponse de la Fédération reste focalisée sur les acteurs institutionnels ? Frédéric Young opine : « On notera, c'est vrai, par rapport aux mesures prises en France par exemple, l'absence de soutien en faveur d'artistes isolés. Une seconde ligne de réponse est à mettre en place au plus vite pour les auteurs artistes et techniciens isolés et sans protection sociale. S'ils appartiennent à une compagnie, s'ils travaillent avec une institution, ils seront dédommagés. Mais l'idée qu'un artiste puisse avoir perdu un revenu en tant que pur indépendant ou acteur culturel autonome n'apparaît pas dans la première réponse. En France, dans leur réponse au coronavirus, il y a eu une aide directe aux écrivains, aux acteurs de cinéma, aux acteurs de théâtres. Le fait de ne pas prendre en compte les artistes isolés a un effet indirect : les secteurs artistiques où il n'y a pas d'institution, pas de compagnie, pas de producteur, sont moins bien dédommagés. C'est le cas des arts plastiques. La Fédération a une difficulté à penser sa relation directe aux artistes. »

Enfin, il se réjouit d'une promesse d'action pour le livre, « terriblement affecté sur un temps long ».



Contribution *

Signature * Renquet Nadine

Quelques règles de bonne conduite avant de réagir (<http://plus.lesoir.be/services/charte>)

Poster

Posté par Ravira Lionel, mardi 7 avril 2020, 22:32

Pas la grande oubliée? Vous rigolez!? Cette somme est dérisoire.

RÉPONDRE (/COMMENT/REPLY/293056/140173)